

excessivement pénibles, bien que des exceptions ou des problèmes se présentent dans certains cas. Les exportateurs qui expédient leurs produits vers plusieurs pays ont constaté qu'ils étaient tenus de faire appel aux compagnies nationales de ces pays et se plaignent de cette situation. À titre d'exemple, un important exportateur de produits forestiers de l'Est du Canada suggère que le gouvernement canadien négocie avec un pays en particulier de l'Amérique du Sud, afin qu'il supprime l'obligation de faire appel à sa compagnie nationale.

Quelques pays moins développés ne sont desservis que par leurs compagnies nationales à partir du Canada. Pour pouvoir modifier cette situation, plusieurs expéditeurs suggèrent que le gouvernement fédéral prenne des mesures appropriées pour attirer un plus grand nombre de transporteurs maritimes concurrents dans les ports canadiens.

Certains exportateurs ont fait observer que quelques transporteurs nationaux fournissent en fait de meilleurs services et tarifs que les compagnies concurrentes. Toutefois, comme l'indique un petit exportateur de l'Est du Canada, la disponibilité de services concurrentiels plus nombreux (c.-à-d. de compagnies n'appartenant pas à un cartel ou à un État) permettrait aux expéditeurs d'obtenir de meilleurs tarifs; il convient de rappeler que des tarifs réduits pourraient être consentis au détriment de la qualité du service. Un petit fabricant de produits forestiers s'en explique:

"Le coût du transport est continuellement à la hausse, mais avec davantage de services offerts par des compagnies indépendantes, nous obtenons de meilleurs tarifs; malheureusement, nous y perdons en qualité."

Dans certains cas, un exportateur peut n'avoir d'autre choix que de faire appel à une compagnie nationale, puisqu'il peut s'agir d'une condition exigée par l'importateur. C'est le cas, signale-t-on, de plusieurs importants marchés des PMD, ainsi que des industries des tabacs et des minéraux non métalliques. À cet égard, un important exportateur de produits minéraux de l'Est du Canada indique qu'il serait beaucoup plus facile d'exporter si l'on pouvait faire appel à la compagnie de son choix. Les cas où un importateur impose le choix d'une compagnie nationale qui ne fait escale que dans un port, peuvent éventuellement priver un exportateur de la possibilité de choisir l'itinéraire qui convient le mieux, en fonction des dates et des tarifs. Tel qu'indiqué au graphique 7, bien que certains pays moins développés exigent des exportateurs canadiens qu'ils fassent appel à leurs services nationaux, peu nombreux sont les expéditeurs à qui cela crée des problèmes, et les cas d'entreprises ayant reçu une amende pour avoir fait appel à une compagnie autre que la compagnie nationale du pays importateur sont très limités.

Les pays importateurs peuvent également restreindre le choix d'itinéraires offert aux exportateurs en imposant obligatoirement le